

Petite enfance

Comment obtenir une place en crèche ?

Toutes les places en crèche sont attribuées via le guichet unique de la communauté de communes.

Une commission d'attribution se réunit régulièrement pour répondre aux mieux à vos attentes, en fonction des places disponibles et des demandes des autres parents.

1. Demandez au plus vite un rendez-vous auprès du [relais petite enfance](#). Un professionnel de la petite enfance vous remettra le dossier de pré-inscription et vous conseillera à toutes les étapes de votre démarche.
2. Complétez le dossier de pré-inscription, réunissez les documents nécessaires et retournez-le au relais petite enfance.
3. Le relais petite enfance vous informe de la prochaine date de la commission d'attribution et vous contacte à l'issue de celle-ci.
4. Si une place vous a été attribuée, vous pouvez réaliser votre inscription directement auprès de la crèche.
5. Dans le cas contraire, votre dossier peut être représenté lors d'une commission d'attribution ou le relais petite enfance peut vous orienter vers un autre mode de garde.

Quels modes de garde pour les 0 - 3 ans ?

Il existe 4 crèches réparties sur le territoire et un réseau d'assistants maternels, dont certaines sont organisées en MAM (maison d'assistants maternels).

Retrouvez ci-dessous toutes les infos concernant ces différents modes de garde.

Le relais petite enfance à vos côtés

- Vous souhaitez être conseillés pour choisir le mode de garde le plus adapté à votre besoin ?
- Vous avez des questions concernant l'emploi d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfants à domicile ?
- Vous souhaitez obtenir une place en crèche ?

Le [relais petite enfance](#) de la communauté de communes est là pour vous !